



## Quel suite de contrat après un CUI-CAE ?

Par **gruel**, le **05/03/2013** à **17:31**

Bonjour,

Je voulais savoir si suite à un contrat CUI- CAE contrat de 6 mois renouvelable 1 fois.

L'employeur pouvait refaire signer un contrat en CDD de 3 mois ? ( pour ma part j'ai eu le droit a 2 contrat de 3 mois, puis fin de contrat .)

Merci pour votre réponse

Cordialement

C.Gruel

Par **P.M.**, le **05/03/2013** à **19:22**

Bonjour,

Le nombre de renouvellement du CUI-CAE est limité à un...